



Plan de protection TCC Tennis-Club La Chaux-de-Fonds



Rue du Grenier 52
2300 La Chaux-de-Fonds
e-mail : tennisclub@tcchx-de-fds.ch
Téléphone : 032 914 12 10

Responsable Covid-19

Daniel Carlino
Les Allées 14
2300 La Chaux-de-Fonds
E-mail : daniel@ladifference.ch
Téléphone : 078 707.12.16

Version 2, date 18 mai 2020

Plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée/responsable COVID-19

Mesures
<p>La personne responsable COVID-19 pour le TCC La Chaux-de-Fonds est Monsieur Daniel Carlino, Les Allées 14, 2300 La Chaux-de-Fonds, e-mail : daniel@ladifference.ch, téléphone 078 707.12.16). Le club a inscrit la personne responsable COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.</p>

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
<p><u>Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:</u></p>
Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
Les poubelles sont retirées.
Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.
Les portes et portails restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.
Pour le balayage des courts, tous les joueurs sont responsables de prendre du désinfectant ou une lingette.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m2 par personne ; pas de contact physique

Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Système de limitation par court (11 courts et maximum 4 joueurs par court).

Les courts seront ouverts à 08h00 et fermés à 21h50.

Nous n'allons dans un premier temps pas mettre les bancs et les chaises, afin de bien respecter les distances sociales.

Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)

Un même joueur ne peut pas jouer 2 heures d'affilée.

Les lignes directrices permettant de réduire les contacts des joueurs qui se succèdent sur les courts : une réservation se fait pour 45 minutes de jeu (p.ex. 16h00 début, fin de la partie à 16h45). **Les joueurs arrivent au maximum 5 minutes avant l'heure prévue et repartent au plus tard 5 minutes après leur période de jeu.**

Il ne sera pas possible de faire jouer des invités ou des touristes. Seul les membres actifs du club pourront jouer.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, 2 WC dans la halle, espaces verts.

Les vestiaires et les douches restent fermés.

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Le gérant du restaurant Clubhouse (M. Richard Lehmann) doit prendre ses responsabilités et appliquer les consignes fédérales et de GastroSuisse pour le restaurant Clubhouse. Il devra impérativement respecter les consignes des distances et présenter son plan de protection au responsable Covid du Tennis-Club.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

La réservation à l'avance des courts est possible grâce aux mesures/systèmes suivants:

Notre propre système en ligne : Plugin.ch

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Les informations sont envoyées à tous les membres. Ils devront respecter les directives fédérales, cantonales, communales et du club.

Toute personne ne respectant pas les directives sera amendée avec le risque d'exclusion du club.

La responsabilité individuelle est requise selon les consignes de l'OFSP.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du Tennis-Club - La Chaux-de-Fonds ont été communiquées aux groupes cibles suivants via le canal e-mail : Commune de La Chaux-de-Fonds - Service des sports - SIS MN - Organe de conduite régional - Swiss Tennis et FriJune, le 4 mai 2020.

Tous les membres recevront une communication via e-mail d'ici au vendredi 8 mai 2020.

Les affiches de l'OFSP seront suspendues dans tout le Tennis-Club La Chaux-de-Fonds. En plus, les affiches de Swiss Tennis «*Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis* » seront placardées sur tous les courts de tennis, aux vitres du Clubhouse ainsi qu'aux portes et tableaux d'affichages.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Par la réservation et la confirmation du court, le membre/client accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Tous les membres recevront l'information et les directives mentionnées au point 1.7. De plus des contrôles seront faits par le responsable Covid ainsi que par les membres du Comité et notre régisseur.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux-aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Concernant les directives aux enfants, tous les juniors recevront les directives selon le point 1.7 et les professeurs vont veiller à que toutes les directives soient respectées. Les professeurs sont : M. Gontran Sermier et Mme Louise Boinay.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie. Les joueurs doivent balayer en désinfectant la brosse ou utiliser une lingette ou un gant.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.

Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, nous allons recommander d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.

Chacun ramène ses détritus à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club ou de la direction du centre. L'autorisation est donc donnée à M. Gontran Sermier et Mme Louise Boinay.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
<u>Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :</u>
Un maximum de 5 personnes par court est autorisé et ceci uniquement pour nos 2 professeurs.
L'OFSPO accorde la priorité à l'entraînement individuel. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.
En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés (ce point est uniquement destiné aux enfants).

Les adultes prennent leurs balles personnelles.

3.4. Entraînements juniors annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les entraînements juniors doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club/de la direction du centre, du responsable Covid. Ceci est confirmé.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures

Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:

Les membres/clients ont reçu un e-mail les informant de toutes les règles de conduite à appliquer.

Ce document a été établi par le Tennis- Club La Chaux-de-Fonds, le 3 mai 2020.

Le 1er plan de protection a été approuvé par les autorités compétentes, le 5 mai 2020.

Le présent document a été délivré à tous les membres et clients.

Responsable COVID-19

Daniel Carlino

La Chaux-de-Fonds, le 18 mai 2020